

Coup dur pour les ONG au Burundi

Deutsche Welle, 28.09.2018 Le Burundi a décidé de suspendre pendant trois mois les activités de certaines ONG étrangères dans le pays. En cause : le non-respect des équilibres ethniques obligatoires dans le recrutement du personnel local des ONG.

60% de Hutu et 40% de Tutsi : tels sont les quotas qu'exige le État burundais dans le recrutement du personnel au sein des Organisations non gouvernementales étrangères œuvrant au Burundi. À l'équilibre ethnique comme argument. Selon la déclaration lue à la télévision par le général Sisas Ntigurirwa, secrétaire permanent du Conseil national de sécurité (CNS), la plupart des ONG ne se conforment pas à ces critères. C'est pourquoi celui-ci a annoncé la suspension de leurs activités durant trois mois, à compter du 1er octobre. Le général Ntigurirwa a souligné que le redémarrage des activités serait conditionné à leur "conformité" à la nouvelle loi qui régit les ONG au Burundi". S. Anicet Niyongabo, deuxième vice-président du État burundais, la constitution et la loi doivent aussi s'appliquer aux ONG. "Le recrutement du personnel local doit se faire dans le respect des équilibres ethniques et de genre prescrits dans la constitution de la République du Burundi. Il ressort qu'en matière de recrutement du personnel local, les ONG étrangères sont astreintes aux mêmes principes que l'administration publique burundaise. Les activités des ONG doivent être en harmonie avec la loi burundaise et s'inscrire dans les programmes et priorités du gouvernement." Certaines ONG ne sont pas concernées. Mais après vérification, la mesure ne concerne toutefois pas toutes les ONG, c'est du moins ce qu'a affirmé Jean-Claude Karerwa, le porte-parole de la présidence, interrogé par notre correspondant à Bujumbura. En effet, la fondation Stamm, une ONG burundaise de droit allemand, n'est pas concernée. En revanche, Agro Action est provisoirement suspendue mais pour des raisons qui sont plus liées au renouvellement de son autorisation d'exercice au Burundi qu'à la question des critères ethniques. Globalement, les organisations concernées redoutent une baisse de qualité si les employés sont embauchés sur des critères ethniques non liés à leurs compétences professionnelles.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});